

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean Est  
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 01 juin 2020

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 01 juin 2020 à huis clos, à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3425 rue Ambroise, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège no 1  
Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2  
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3  
Madame Colombe Privé, conseillère au siège no 4  
Madame Marjorie Côté, conseillère au siège no 5

Aussi était présente à cette séance :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

Était absente à cette séance :

Mme Audrey Roy conseillère (absence motivée)

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue.
2. Séance du conseil en temps de Covid-19
3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
4. Exemption de lire les minutes des séances du 04 et 25 mai 2020.
5. Approbation des procès verbaux des séances du 04 et 25 mai 2020.
6. Correspondance.
7. Comptes à payer :
  - 7.1 Factures de mai au montant de 57 519.48 \$
  - 7.2 chèques émis en mai au montant de 121 729.26 \$
8. Rapport financier 2019 préparé par la firme Mallette.
9. Rapport du maire.
10. Motions de sympathies - M. Christian Privé
11. Motions de sympathies - M. Clermont Villeneuve.
12. Achat et installation de lampadaires.
13. Renouvellement adhésion CREDD.
14. Arrêt des opérations d'arrosage aérien par la SOPFIM.
15. Réfection de la toiture du bâtiment de la caisse populaire.
16. Programme PRIMEAU - assainissement des eaux usées.
17. Travaux creusage de fossé rang 5.
18. Programme d'aide financière à la voirie locale- Volet AIRRL.
19. Varia :  

---

---
20. Période de questions.
21. Prochaine séance lundi le 06 juillet 2020.
22. Levée de l'assemblée.

### **MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

102-20

### **SÉANCE EN TANT DE COVID-19**

Le conseil municipal de Labrecque siège en séance ordinaire, ce 01 juin 2020 en huis clos.

Sont présents à cette séance : monsieur le maire Éric Simard, monsieur le conseiller Pierre Gauthier et mesdames les conseillères Lia Tremblay, Marie Josée Larouche, Colombe Privé et Marjorie Coté. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement et est absente, Mme Audrey Roy.

Assiste également à la séance Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière, directrice générale.

Considérant le décret qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale;

Considérant le décret qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle;

Considérant l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux no 501-2020 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance du 01 juin 2020 en huis clos

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil accepte par la présente que cette séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer et que cette séance sera enregistrée puis déposée sur le site internet de la municipalité.

### **ADOPTÉE**

103-20

### **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière directrice générale;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière directrice générale

De laisser l'item Varia ouvert

### **ADOPTÉE**

104-20

**EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DES SÉANCES DU 04 ET 25 MAI 2020**

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des séances du 04 et 25 mai 2020;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'exempter la secrétaire-trésorière directrice générale de lire les minutes des séances du 04 et 25 mai 2020

**ADOPTÉE**

105-20

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 04 ET 25 MAI 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que les procès-verbaux du 04 et 25 mai 2020 soient adoptés tels que rédigés par la secrétaire-trésorière directrice générale

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

- Accusé de réception de notre correspondance à monsieur Éric Girard, député, concernant la hausse des coûts des services offerts aux résidences pour aînés
- Accusé de réception de notre correspondance à monsieur Patrick Savard de la coopérative de service à domicile Lac-Saint-Jean Est concernant la hausse des coûts - services offerts aux résidences pour aînés

106-20

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 31 MAI 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 31 mai 2020 au montant de 57 519.48\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 31 mai 2020 au montant de 121 729.26\$

D'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 57 519.48\$

**ADOPTÉE**

Je soussignée, Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants dans la résolution 106-20

---

**Suzanne Couture**  
*Secrétaire-trésorière directrice générale*

**RAPPORT FINANCIER 2019 PAR LA FIRME MALLETTE**

Considérant le rapport financier 2019 émit par M. Sylvain Desmeules de la firme Mallette;

Considérant que la municipalité termine son année financière 2019 avec un surplus de 174 850\$

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le rapport financier 2019 de la municipalité émis par la firme Mallette soit accepté tel que déposé

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Conformément aux nouvelles dispositions légales, je vous donne par les présentes, les faits saillants du rapport financier 2019 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

**LE RAPPORT FINANCIER 2019**

Année après année, une gestion serrée de nos finances publiques a permis à la municipalité de Labrecque de réaliser au 31 décembre 2019, un surplus net de 174 850 \$. Ce surplus s'explique par des revenus de 2 639 184 \$ et par des dépenses de fonctionnement, de remboursement en capital, affectations aux immobilisations au montant de 2 464 334 \$.

Considérant qu'au 31 décembre 2018 le surplus accumulé était de 251 924 \$

Que nous avons affecté aux activités d'investissements un montant de 179 747 \$ et aux activités de fonctionnements 12 910 \$ et compte tenu du surplus 2019 de 174 850 \$ donc le surplus accumulé au 31 décembre 2019 est de 234 117 \$.

Nous avons toujours notre capital non-engagé du fonds de roulement qui s'élevait au 31 décembre 2019 à 27 879 \$.

A cette même date, le solde de la dette à long terme totalisait la somme de 942 064 \$.

Au cours de l'exercice de l'année 2019, la municipalité et la M.R.C. ont versé les sommes suivantes :

<b>MAIRE</b>	<b>RÉMUNÉRATION IMPOSABLE</b>	<b>RÉMUNÉRATION NON-IMPOSABLE</b>	<b>RÉMUNÉRATION TOTALE</b>
<b>MRC</b>	6 022.00\$	3 011.00\$	9 033.00\$
<b>MUNICIPAL</b>	13 300.00\$	6 650.00\$	19 950.00\$

<b>CONSEILLERS</b>	<b>RÉMUNÉRATION IMPOSABLE</b>	<b>RÉMUNÉRATION NON-IMPOSABLE</b>	<b>RÉMUNÉRATION TOTALE</b>
<b>MUNICIPAL</b>	4 660.00\$	2 330.00\$	6 990.00\$

## **LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Sylvain Desmeules, CA de la firme Mallette en date du 07 avril 2020. Dans le cadre de la vérification, le vérificateur a conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la municipalité de Labrecque.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur dans le rapport de l'auditeur indépendant est d'avis que : Les états financiers consolidés donnent dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Labrecque et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2019 ainsi que les résultats et leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets ( de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Éric Simard**  
*Maire*

108-20

### **MOTION DE SYMPATHIES-DÉCÈS M. CHRISTIAN PRIVÉ**

Considérant que monsieur Christian Privé est décédé subitement le 08 mai 2020 à l'âge de 70 ans et 11 mois;  
Considérant que M. Privé était une personne très appréciée dans notre communauté;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque ainsi que ses employés (ées) offrent leurs sincères condoléances à Mme Rose-Ange Dufour ainsi qu'à ses filles Caroline, Nada et Cindy, conjoints et petits-enfants pour la perte d'un être cher en conséquence M. Privé.

Un don a été fait la Fondation de la fibrose kystique (section Saguenay Lac St Jean) .

**ADOPTÉE**

109-20

### **MOTION DE SYMPATHIES DÉCÈS M. CLERMONT VILLENEUVE**

Considérant que monsieur Clermont Villeneuve est décédé subitement le 24 mai 2020 à l'âge de 66 ans;

Considérant que monsieur Villeneuve était un entrepreneur très connu dans notre communauté;

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque ainsi que ses employés(ées) offrent leurs sincères condoléances à Mesdames Josée et Karen Villeneuve pour la perte d'un être cher en conséquence leur père ainsi qu'à tous les membres de la famille Villeneuve.

Un don a été fait à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

**ADOPTÉE**

110-20

**ACHAT ET INSTALLATION DE LAMPADAIRES**

Considérant que la municipalité a reçu deux (2) demandes pour l'installation de lampadaires;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

De faire l'achat de deux (2) lampadaires par la Compagnie Valmo et faire une demande à Hydro Québec pour faire l'installation de ces lampadaires aux endroits suivants :

- 2475 Chemin des Vacanciers
- 4645 rang 2

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 03 310 000 et certificat de crédit no 06-20.

**ADOPTÉE**

111-20

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION CREDD**

Considérant qu'il est temps de renouveler notre adhésion pour le conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay Lac St Jean pour l'année 2020;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Qu'un montant de 75\$ soit autorisé pour payer notre adhésion avec la CREDD pour l'année 2020.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 130 494 et certificat de crédit no 06-20.

**ADOPTÉ**

112-20

**ANNONCE DE L'ARRÊT DES OPÉRATIONS D'ARROSAGE AÉRIEN PAR LA SOPFIM**

Considérant que les élus de la région ont été sidérés d'apprendre, par l'entremise d'un article paru dans le journal <Le Quotidien> du 4 mai dernier, que la *Société de protection contre les insectes et les maladies* (SOPFIM) avait décidé de mettre fin à son programme de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour l'année 2020;

Considérant que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé le 19 décembre dernier la mise en place d'une approche régionale à l'égard de la gestion de l'épidémie de la TBE au Saguenay-Lac-St-Jean, laquelle approche résulte d'une évaluation des peuplements les plus vulnérables pour les années 2018 à 2023;

Considérant que cette approche régionale vise non seulement la récupération des volumes de bois touchés, mais également la mise en place de mesures de lutte contre cet insecte destructeur, tel que les arrosages aériens;

Considérant que les membres du conseil de la municipalité s'expliquent mal la décision de la SOPFIM de mettre fin à son programme, d'autant plus que les travaux planifiés en matière de pulvérisation de la saison estivale 2020 seraient un record;

Considérant que la protection des forêts est la pierre angulaire de l'industrie forestière régionale et que les actions en cette matière doivent être une priorité pour le gouvernement du Québec;

Considérant que les travaux planifiés de pulvérisation contre la TBE contribuent à la relance économique du Québec au terme de la pandémie de la COVID-19;

Considérant qu'une partie importante de l'économie de la région est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LIA TREMBLAY  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le conseil de la municipalité de Labrecque demande formellement au ministre M. Pierre Dufour et à la direction de la SOPFIM de réviser cette décision en maintenant la réalisation des travaux de pulvérisation pour la prochaine saison estivale.

**ADOPTÉE**

Que copie de la présente soit transmise aux élus qui siègent à l'Assemblée nationale du Québec :

- ✓ M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- ✓ M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre responsable de la région du SLSJ et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, députée de Chicoutimi;
- ✓ M<sup>me</sup> Nancy Guillemette, députée de Roberval;
- ✓ M. Sylvain Gaudreault, député de Jonquière;
- ✓ M. Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean; et,
- ✓ M. François Tremblay, député de Dubuc.

113-20

#### **RÉFECTION TOITURE BÂTIMENT DE LA CAISSE POPULAIRE**

Considérant qu'il faut faire refaire la toiture du bâtiment de la caisse populaire;

Considérant que trois soumissionnaires ont été invités;

Construction Rénovation Maxime Roy	10 968.62 \$ taxes incluses
Lemieux Construction inc.	14 656.85 \$ taxes incluses
Constructoit	17 168.32 \$ taxes incluses

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Coté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque autorise la compagnie Construction Rénovation Maxime Roy à refaire la toiture du bâtiment de la Caisse populaire pour un montant de 10 968.62 \$ taxes incluses.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire no 02 70120 520 et certificat de crédit no 06-20.

**ADOPTÉE**

114-20

**PROGRAMME PRIMEAU - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Considérant que la municipalité de Labrecque a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

**ADOPTÉ**

115-20

**CREUSAGE DE FOSSÉ RANG 5**

Considérant que des travaux de creusage de fossés au bout du rang 5 n'étaient pas prévus dans le règlement d'emprunt pour divers travaux de voirie;

Considérant qu'après l'ouverture des soumissions pour la pose de gravier, il s'est avéré que les soumissions étaient plus basses que l'estimation des coûts;

Considérant qu'un montant devient disponible;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'autoriser la Compagnie Peltech enr. de faire des travaux de creusage de fossé au bout du rang 5 entre le pont et les limites de la municipalité de Bégin pour un coût d'environ plus ou moins 15 000\$

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 23 040 000 et certificat de crédit no 06-20

**ADOPTÉE**



116-20

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET AIRRL DEMANDE DE DÉBUTER LES TRAVAUX AVANT L'ACCORD DU MINISTRE**

Considérant que la municipalité de Labrecque a déposé sa demande complète en date du 25 mai 2020 dans le programme d'aide financière à la voirie locale - Volet AIRRL ;

Considérant les retards causés par le Covid-19 pour déposer les demandes dans le programme d'aide financière à la voirie locale - Volet AIRRL ;

Considérant que la municipalité a procédé au processus d'appel d'offres et que le conseil municipal a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire ;

Considérant que la municipalité désire que les travaux soient réalisés avant le 7 août 2020 et que son appel d'offres a été conçu à cet effet et que l'entrepreneur pourrait exiger des pénalités en cas d'extension du délai ;

Considérant que dans le cadre du programme (volet AIRRL), la municipalité ne peut débiter ses travaux avant la signature du ministre ;

Considérant que la municipalité doit réaliser les travaux avant le 30 septembre étant donné le climat de notre région et que selon le programme, les travaux doivent être terminés au 30 décembre 2020 ;

Considérant que les travaux planifiés par la municipalité sont autorisés à l'intérieur d'un règlement d'emprunt et qu'elle pourrait réaliser l'ensemble des travaux quand même si elle n'obtient pas de subvention ;

Considérant que les travaux doivent être réalisés rapidement étant donné l'état actuel des chemins ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque demande une dérogation au ministre afin que la municipalité puisse débiter ses travaux avant l'accord de ce dernier pour les raisons inscrites dans la présente résolution.

Que le conseil municipal de Labrecque est conscient qu'advenant une réponse négative à sa demande d'aide financière au Volet AIRRL, que la municipalité de Labrecque paiera à elle seule l'ensemble des travaux planifiés dans la demande.

**ADOPTÉE**

**VARIA**

117-20

**REMPLACEMENT DE LA GALERIE AVANT DE L'HÔTEL DE VILLE**

Considérant que la galerie avant de l'hôtel de ville est usée et pas réglementaire;

Considérant que la municipalité a demandé à deux soumissionnaires de soumissionner;

- Construction Jonat 7 128.45\$
- Construction Maxime Roy 22 765.05\$

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie Construction Jonat au coût de 7 128.45\$ pour le remplacement de la galerie avant. Il est à noter que la réparation des murs sera en extra après la démolition.

Les gardes seront faits par la compagnie GTR soudure au coût de plus ou moins 3 000\$

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 03 310 000 et certificat de crédit 06-20

**ADOPTÉE**

118-20

**LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la présente séance soit levée à 19h30

**ADOPTÉE**

---

**Éric Simard**  
*Maire*

---

**Suzanne Couture**  
*Secrétaire-trésorière directrice générale*

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

---

**Éric Simard**  
*Maire*

